

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1184

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 49

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° Le I de l'article 51 de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.